

Compte-rendu du conseil municipal du 19 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 6 - Votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 Février à 17h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 12/02/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU

Excusé : Florian COLLEY

Absents : Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15 Janvier 2024. **Vote à l'unanimité.**

Débat d'orientation Budgétaire :

Mathieu ANTOINE présente les grandes lignes du Budget 2024 : La situation financière est saine avec en 2023 des dépenses maîtrisées et une masse budgétaire plus importante due aux travaux de réparation de la toiture de l'observatoire (environ 250 000 euros en dépenses et recettes suite à un protocole transactionnel issue de l'expertise judiciaire) ainsi que le report de l'excédent des années précédentes.

Mathieu ANTOINE proposera au vote du budget les dépenses d'investissement suivantes dont il faudra discuter :

- Travaux du Presbytère : environ 1 000 000€ de travaux pour 200 000 euros d'autofinancement. Ce montant pourra être diminué en fonction de l'appel aux dons par le biais de la Fondation du patrimoine pour lequel la commune a déposé un dossier. Les subventions sont demandées.
- Création d'un appartement dans l'ancien local pompiers : 125 000 euros dont 35 000 euros d'autofinancement (demande de subvention en cours).
- Toiture du Bouticari : 22 000 euros HT. 11 000 euros de subventions départementales attribuées.
- Signalétique piétonne Marché public attribué avec le parc du Queyras : 10 368€ HT, subventionné à 80%.
- Rénovation de l'éclairage public : dossier porté par le Syndicat Intercommunal Guil Durance (SIGDEP)
- Voirie : **Mathieu ANTOINE** propose de rénover la route du côté de Sainte-Luce ainsi que les revers d'eau du Villard et de la draye des Couestes.
- Maison communal (chez Romain) : Le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour envisager des travaux de l'écurie et des casets est à considérer, sachant que ce type d'opération est très bien financée.
- Cabane pastorale du Puy : lancement d'une étude pour la rénovation.

Cette liste devra faire l'objet d'un arbitrage en fonction des chiffres consolidés, du compte administratif et des subventions finalement attribuées.

Mathieu ANTOINE demande au conseil municipal de réfléchir aux priorités avant le vote du prochain budget.

Le Budget de la maison du soleil s'est vu renforcé de l'activité de l'observatoire, depuis la gestion en régie en janvier 2023.

Les chiffres 2023 font apparaître une nette progression des nuitées de l'observatoire (1050) et une perspective 2024 encore plus importante (1400).

En investissement, il est prévu l'achat de matériel astronomique pour la Maison du soleil pour 10 000 euros, avec 50 % de subvention régionale octroyée.

DELIBERATIONS :

1 OBJET : PARTENARIAT FONDATION DU PATRIMOINE – SOUSCRIPTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

Mathieu ANTOINE informe les conseillers que la Fondation du patrimoine organise depuis 25ans des campagnes d'appel aux dons pour aider les collectivités et associations à financer les projets de sauvegarde et de valorisation de leur patrimoine. Cette démarche permet à toutes les personnes attachées au patrimoine d'y apporter leur contribution financière. La commune a pour projet la réhabilitation du presbytère. **Mathieu ANTOINE** souhaite faire appel à la Fondation du patrimoine en vue d'un accompagnement financier par le biais d'une souscription publique auprès de particuliers et d'entreprises. En outre, au regard du dynamisme de la souscription (niveau de collecte supérieur à 5% du montant des travaux HT), la Fondation du Patrimoine pourra apporter une contribution additionnelle directe au projet.

Après validation du dossier de demande d'ouverture de la souscription par la Fondation du Patrimoine, une convention sera signée avec cet organisme expliquant ce partenariat et les modalités de souscription. **Mathieu ANTOINE** demande l'autorisation de pouvoir signer ladite convention et tous autres documents afférents à cette souscription.

Vote POUR à l'unanimité.

2 OBJET : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA RECUPERATION DES PHOTOGRAPHIES EXPOSITION DOISNEAU

VU la délibération n° 04-05-2023-3 indiquant et autorisant la mise en place d'une exposition prochaine sur des photographies de **Robert DOISNEAU** à Saint-Véran, incluant l'achat et la récupération de ces dernières en main propres à Paris, il est proposé aux conseillers municipaux présents de délibérer sur le remboursement des frais de déplacement de **Mathieu ANTOINE** afin d'aller récupérer les photographies à Paris du 30 Janvier 2024 au 1^{er} Février 2024. La dépense totale s'élève à 156€. Les frais ont été avancés par les deniers propres du Maire. Ce déplacement n'étant pas lié à l'exercice des missions habituelles, il n'entre pas dans le cadre des indemnités de fonctions versées mensuellement.

Vote POUR à l'unanimité.

3 OBJET : AUGMENTATION DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DELEGATIONS

Mathieu ANTOINE propose aux conseillers présents d'augmenter l'indemnité de fonction de *Jacques ISNEL*, à hauteur de 3.5% au lieu de 1.6% actuellement, en raison de l'ajout de la gestion de la voirie, par arrêté n°02-2024. Il est également proposé d'augmenter l'indemnité de fonction de la conseillère municipale *Delphine MATHIEU*, déléguée à l'école/garderie, en passant de 1.6% à 2.2%.

Vote POUR à l'unanimité.

4 OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Mathieu ANTOINE explique que le taux d'avancement de grade également appelé « ratio » est fixé librement par l'organe délibérant. Il détermine le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré. En raison d'un avancement de grade proche, il convient d'ouvrir le grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 100% des effectifs, le Comité Technique du Centre de Gestion ayant donné son avis favorable. Au vu des effectifs de la commune, il est proposé de fixer le ratio commun à tous les cadres d'emploi à 100%.

Vote POUR à l'unanimité.

5 OBJET : RENOUELEMENT ADHESION AU PROGRAMME FORETS PEFC PACA

Mathieu ANTOINE rappelle aux conseillers que par délibération n° 14-05-2019- 6, le conseil municipal de l'époque avait adhéré au PEFC pour la forêt communale de Saint-Véran. L'adhésion étant valable pour une durée de 5 années, elle arrive à son terme et il convient de la renouveler. Les surfaces restent inchangées (213ha surface productive et 252ha surface non-productive). La contribution sera de 541.60€ pour les 5 années, soit 108.32€ par an.

Vote POUR à l'unanimité.

Sébastien PINZETTA profite pour faire un point sur la coupe de bois 2023, la vente n'a pu se faire car la coupe a été stoppée par le mauvais temps à l'automne, le bois n'a donc pas été vendu, cette vente est reportée à 2024.

Sur la commune de Monbardon, la vente du bois sera faite aux enchères et apportera à la commune environ 20 000 € de recettes.

Une nouvelle coupe est prévue, au-dessus du chemin qui monte à la Croix de Curlet, la piste d'accès à LAMARON serait ainsi refaite.

Une visite sur place est proposée au printemps avant de prendre une délibération à ce sujet.

Questions diverses :

Frédérique MARROU transmet une demande de *Bill MEYNET* en ce qui concerne l'armoire téléphonique devant la poste, afin qu'elle soit protégée car il craint qu'elle soit emboutie par un véhicule.

Sébastien PINZETTA indique qu'à la suite d'une commission de sécurité dans un établissement du village, le problème de l'éloignement des secours a été évoqué par le chef des pompiers, et qu'en cas d'incendie se pose toujours le problème du temps d'intervention.

Des moyens (tuyaux, lances etc ...) pourraient être mis en place par la commune dans les bâtiments collectifs par exemple.

Mathieu ANTOINE informe qu'un conseil est à prévoir courant mars pour le vote du budget, il demande aussi de se pencher ensemble sur le futur règlement du cimetière.

Questions du public :

Michèle KUNETZ – PRIEUR BLANC intervient concernant la fontaine du Chatelet : Elle demande pourquoi cette dernière a été changée, et déplore une rénovation peu respectueuse du patrimoine (boule et gargouille).

Mathieu ANTOINE répond que cette fontaine a été récemment remplacée après avoir été endommagée par un véhicule. L'assurance a pris en charge l'intégralité des travaux.

Il trouve la critique un peu sévère même s'il admet que les gargouilles n'ont pas été remplacées à l'identique. Les anciennes étaient cassées et il s'agissait de remettre en eaux au plus vite. Il regardera comment les remplacer.

Fin de séance à 18h30